

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux l'adresses suivante :

- 219, 6^e Avenue;
- 3215, rue Principale.

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le:

Mardi 11 juillet à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 4 811 518

Adresse civique : 219, 6^e Avenue

Demande C2023-06-4.1 : Règlement de zonage numéro 529 :

- Article 5.2, tableau 18;
- Article 5.2, tableau 18.1;
- Article 5.2, tableau 22.

Nature et objet :
- Augmenter la superficie du pavillon de jardin à 60 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés.
- Augmenter la superficie autorisée d'un gazebo à 38 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés.
- Augmenter la superficie autorisée d'une remise à 28 mètres carrés au lieu de 15 mètres carrés.

2. Identification du site concerné :

Lot numéro : 5 004 718

Adresse civique : 3215, rue Principale

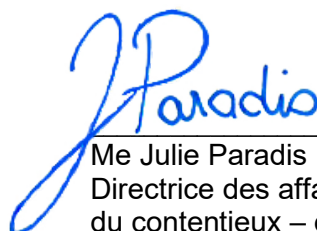
Demande C2023-06-4.2 : Règlement de zonage numéro 529 :

- Article 6.3(5).

Nature et objet : Augmenter la superficie du logement d'appoint à 90.40 mètres carrés, au lieu de 60 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 22^e jour du mois de juin 2023.



Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe